

AVIS AU PUBLIC

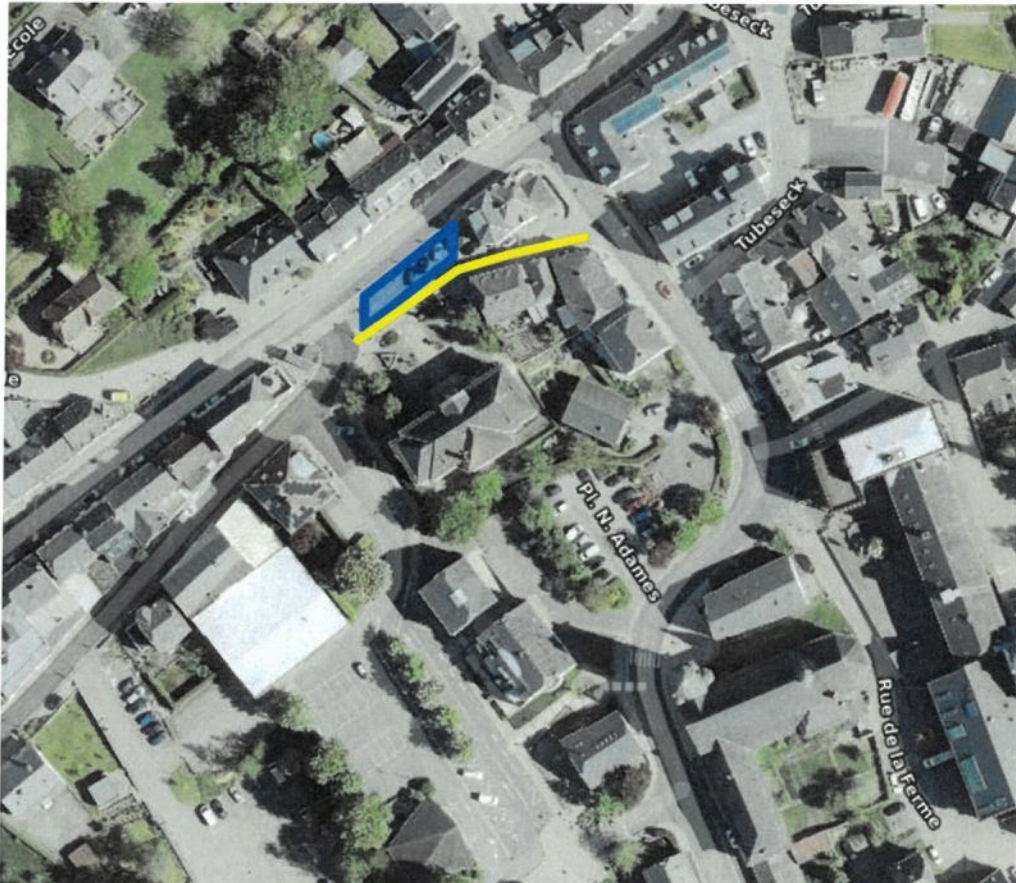
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 18 juin 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « Joyeuse Entrée du Grand-Duc » à Troisvierges, le vendredi 10 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens d'un tronçon de rue reliant le parking en face de la mairie à « 9-11, Grand-rue » et la « rue de Binsfeld » à Troisvierges, comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026.**
- **Le parking en face de la mairie à « 9-11, Grand-rue » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 13/07/2026